

**DELIBERATION N° 2001/10-05 - INSTALLATION  
CLASSEES - ENQUETE PUBLIQUE - SOCIETE G.M.A. COI  
- HOUEMONT**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, indique à l'Assemblée  
que par arrêté préfectoral en date du 27 août 2001,

Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a décidé d'ouvrir une enquête publique du 24 septembre 2001 au 24 octobre 2001 inclus à Houdemont et à Heillecourt, Fléville-devant-Nancy, Ludres, Vandoeuvre-lès-Nancy, communes situées dans un rayon de 1 km autour de l'installation projetée par la Société G.M.A. CORA.

Celle-ci a présenté une demande à l'effet d'être autorisée à entreprendre des travaux d'extension de son Centre Commercial à Houdemont.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977, le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis à l'égard du projet d'extension de l'installation classée décrit ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 6 abstentions (M. ORIOL et le groupe Ludres autrement) :

- de donner un avis favorable sur ce projet d'extension du Centre Commercial de la Société G.M.A. CORA à Houdemont.